



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Aviva Grandes Marques ISR

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	11
3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	19
4. Comptes annuels	23
4.1 Bilan.....	24
4.2 Hors-bilan	26
4.3 Compte de résultat.....	27
4.4 Annexes.....	28
5. Inventaire.....	42

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Philippe CHEVALIER 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT AVIVA VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

- Part A : capitalisation et/ou distribution.
- Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.
- Part I : capitalisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance (diminuée des frais de gestion financière) supérieure à l'indicateur de référence MSCI World en s'exposant aux grandes marques internationales reconnues, au moyen d'une gestion discrétionnaire active et d'une exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI World (cours de clôture, dividendes nets réinvestis), constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI World est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : www.msci.com.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

Stratégie d'investissement :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 120% de l'actif net aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation.

Le portefeuille sera investi sur les actions de grandes marques internationales reconnues comme appartenant à des sociétés cotées sur les marchés.

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 120% de l'actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Etape 1 : Critères extra-financiers

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR Best-in-Class sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice MSCI World.

Ce filtre permet d'exclure à tout moment de l'univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance), par notre prestataire externe MSCI ESG Research, au sein de chaque secteur.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

Le processus de sélectivité ISR tel que décrit ci-dessus contribue dès lors à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Il pourra notamment investir dans des actifs ayant un objectif d'investissement durable.

Etape 2 : Critères financiers

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation à moyen terme.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement ainsi déterminé, le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- le mode de sélection des titres privilégie tout d'abord les caractéristiques propres de chaque titre et non celles du secteur ou du pays dans lesquels l'entreprise intervient,

- pour chacun des titres ainsi sélectionné, la gestion apprécie enfin leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice, la qualité de son management et de sa communication financière, ainsi que la négociabilité du titre sur le marché.

L'univers d'investissement de ce FCP est celui des grandes marques, à savoir d'entreprises bénéficiant d'une notoriété excédant leur propre secteur d'activité et jouissant auprès du grand public, dans leur marché d'origine ou de manière globale pour des marques de dimension internationale, d'une bonne image, la marque étant de ce fait susceptible à elle-seule d'influencer le comportement d'achat des consommateurs.

L'identification de l'univers d'investissement du fonds repose sur les analyses conduites au sein d'Abeille Asset Management, lesquelles pourront s'appuyer, pour la détermination des titres sujets desdites analyses, sur les différents classements effectués et disponibles pour le public (ici entendus comme les classements publiés dans la presse – palmarès L'expansion, - ou effectués par des cabinets indépendants – BrandZ, Interband, ...- et accessibles à tous).

En toute hypothèse, la sélection d'une entreprise au sein de l'univers d'investissement du fonds suppose que l'activité de l'entreprise s'appuie sur des actifs réels (usines, force commerciale), que ladite entreprise réalise des investissements (recherche et développement, communication) pour pérenniser sa marque et que les marges d'exploitation générées sont significatives et stables.

Les actifs hors dérivés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra être investi entre 60% et 100% de son actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 95% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs relevant de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus pourront être libellés en euro ou en autres devises.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire. Les titres seront libellés en toutes devises.

Les émetteurs relèveront de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus seront émis indifféremment par le secteur privé ou public.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +1.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- Exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- Exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	NA	NA
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	NA	NA

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par l'équipe de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de change

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié aux pays émergents

L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.avivainvestors.com.

Risque accessoire :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part A : tous souscripteurs.

Part I : tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux OPC et aux investisseurs institutionnels

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent placer leur capital sur le marché des actions internationales, au travers d'une sélection de valeurs axée autour d'une thématique spécifique liée aux grandes marques reconnues, et acceptent les risques d'un investissement en actions.

Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation propre à chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son bilan, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 30 octobre 2013.
- Date de création du Fonds : 19 novembre 2013.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de Covid 19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipée initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître de 5,6% en 2021 puis de 4,5% en 2022, selon les dernières Perspectives économiques de l'OCDE (décembre 2021).

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors des mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, les mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Selon l'OCDE, les tensions sur l'offre devraient reculer à la faveur de l'amélioration de la situation sanitaire, de la stabilisation de la demande et du retour au travail d'un nombre croissant de personnes. L'inflation devrait atteindre un pic fin 2021-début 2022 avant de refluer progressivement.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 5,6% en 2021 puis de 3,7% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et l'annonce d'un plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques devraient progressivement venir en appui. Baptisé « Build Back Better » (« reconstruire mieux »), le plan du Président Biden prévoit notamment de faire baisser le coût de la garde d'enfants et des médicaments, des crédits d'impôts pour les foyers américains et des investissements conséquents pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais son vote rencontre des obstacles importants. La reprise économique, dont le rythme a ralenti au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 6,8% sur un an en novembre 2021, selon l'indice des prix à la consommation (CPI) publié par le département du Travail, soit son plus haut niveau depuis 1982.

Après une récession historique de -6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais son rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4ème trimestre 2020 et au 1er trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance a rebondi plus nettement au deuxième trimestre 2021 dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en plus de la politique toujours accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone euro de 5,2% en 2021 puis de 4,3% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel record de 4,9% en novembre, d'après Eurostat.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid 19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 1,8% en 2021 puis de 3,4% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB japonais s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à 8,1% en 2021 et à 5,1% en 2022 après une croissance de 2,3% en 2020, positive malgré la crise sanitaire contrairement à la plupart des autres zones. Même si l'épidémie de Covid19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour

contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en main de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également constitué un fort soutien aux marchés financiers.

Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, et en Europe, l'attention s'est de plus en plus portée sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Si les banquiers centraux ont longtemps maintenu un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes, soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé, ils ont tout de même dû intégrer ce phénomène préoccupant. La gestion de la politique monétaire se fait en effet plus complexe dans un contexte de croissance plus modérée et d'inflation qui reste élevée plus longtemps que prévu. Les Banques centrales ont donc dû entamer la première étape de la normalisation de la politique monétaire avec la réduction des programmes d'achats quantitatifs (le « tapering »).

La Réserve fédérale américaine (Fed) a été la première grande banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie et à l'incapacité de l'offre de faire face à une forte demande, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été clair lors la réunion du FOMC (Federal Open Market Committee) de septembre 2021. La Fed a démarré le « tapering » en novembre 2021 et le conclura au printemps 2022. Elle a aussi annoncé mi-décembre l'accélération du « tapering » et ouvert la voie à des hausses de ses taux d'ici la fin 2022.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre 2020 pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et a été prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE arrêtera le programme d'achats d'urgence en mars 2022, mais elle incrémentera temporairement les achats de son programme en cours (asset purchase program, APP) de 90 milliards d'euros supplémentaires entre avril et septembre. A partir du dernier trimestre, l'APP continuera au rythme actuel de 20 milliards d'euros d'achats par mois. La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

Si dans les plus petits pays comme la Nouvelle-Zélande ou la Norvège, les hausses des taux ont déjà commencé, d'autres Banques centrales se sont montrées plus patientes. Le cycle de resserrement monétaire se fera ainsi à des vitesses différentes entre les grandes Banques centrales.

LES MARCHÉS ACTIONS

En 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euro a progressé de plus de 30% (avec dividendes).

Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de relance budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta puis du variant Omicron, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices.

Les marchés ont ainsi continué à faire le pari de la normalisation et de la réouverture des économies. Une normalisation qui s'est aussi exprimée au niveau des valorisations. Les marchés actions sont en effet loin d'avoir progressé dans la même proportion que le rebond spectaculaire des résultats des entreprises, dégonflant ainsi la prime de multiple qui apparaissait en début d'année. En revanche, l'année 2021 n'a toujours pas permis de gommer les écarts de multiples qui continuent à perdurer entre d'un côté les sociétés à forte visibilité, toujours très chèrement valorisées, et les titres financiers et cycliques, toujours proches de leurs plus bas.

« Bottlenecks » : ce terme a rythmé l'ensemble de l'année. Anglicisme signifiant « goulots d'étranglement », il a été sur les lèvres de toutes les communautés de chefs d'entreprises et d'investisseurs. La vitesse de rebond des économies au sortir des confinements, couplée à la poursuite de contraintes sur certains appareils productifs (semiconducteurs, produits de base, transport), comme la difficulté de certains corps de métiers à embaucher a engendré de gigantesques pénuries, face à une demande particulièrement vigoureuse. La contrainte d'offre a propulsé bon nombre de biens intermédiaires à des niveaux de prix historiques. Et la capacité des entreprises à passer ces hausses de prix aux clients finaux est devenue clé dans l'analyse des investisseurs. Le fameux « pricing power » des entreprises est devenu le point central d'attention au cours de l'exercice. Et il faut bien reconnaître que les efforts des entreprises à maintenir les marges ont été couronnés de succès. Peu d'industries, mises à part certaines sociétés de l'agroalimentaire, ont indiqué être prudentes quant à leur capacité à repasser rapidement l'inflation des coûts de production dans leurs prix de vente. Les contraintes sur l'offre ont rendu l'exercice plus aisé, la demande se situant toujours à des niveaux élevés.

Si le marché actions américain mène la danse, le marché européen tire bien son épingle du jeu, grâce au beau parcours des sociétés cycliques (banques, auto, médias) mais aussi grâce aux valeurs de croissance (technologie, consommation discrétionnaire). Le marché japonais quant à lui affiche une progression un peu moins soutenue tandis que les marchés émergents ferment la course, pénalisés par une performance chinoise négative, sur fond d'interrogations sur la dynamique de croissance.

Aux Etats-Unis, les principaux indices ont clôturé le mois de décembre proches de leurs plus hauts. En 2021, le S&P 500 a gagné plus de 28% (dividendes réinvestis). Wall Street a été soutenu par la robuste reprise économique stimulée par les mesures exceptionnelles de soutien budgétaire et monétaire et le net rebond des bénéfices des entreprises. Le secteur technologique ressort comme l'un des grands gagnants de la pandémie, ses services permettant de s'adapter aux confinements.

En Europe, les marchés ont fini l'année sur une note très positive et confirmé des progressions à deux chiffres en 2021. La Bourse de Paris a franchi fin décembre un nouveau sommet au-dessus des 7000 points, et battu ses homologues de Londres, Francfort ou Milan. Le CAC 40, en hausse de plus de 31% (avec dividendes) sur l'exercice, a profité du retour des investisseurs particuliers en Bourse, de la santé éclatante des valeurs du luxe et de l'engouement suscité par les valeurs technologiques. Avec une hausse de plus de 23% de l'indice EuroStoxx 50 (avec dividendes), les marchés actions européens ont également pu compter sur le retour au premier plan des valeurs cycliques et du secteur bancaire. Le secteur pétrolier a enfin profité du rebond des cours du brut.

Les actions émergentes font exception avec une baisse de près de 9% de l'indice MSCI Far East ex Japan (avec dividendes) et une hausse modérée de moins de 5% de l'indice MSCI EM (Emerging Markets - avec dividendes). Elles avaient pourtant débuté l'année sur une note positive, mais la tendance s'est sensiblement inversée au fur et à mesure que des signes d'inquiétudes s'accumulaient. Parmi eux, on peut citer le ralentissement de la croissance chinoise, le risque de faillite d'Evergrande dans l'immobilier et les pressions politiques et réglementaires imposées par Pékin aux grands groupes ainsi que le changement de cap de la politique monétaire aux États-Unis qui, combiné à des pressions inflationnistes, va mettre sous pression les politiques monétaires des Banques centrales des pays émergents.

LA POLITIQUE DE GESTION

Les grandes marques jouissent d'un pouvoir d'attraction durable auprès de leurs clients et de la maîtrise des prix de vente dans des contextes économiques variés. Ces sociétés peuvent proposer des produits qui sont particulièrement prisés par les clients grâce à une innovation poussée et une numérisation de plus en plus forte. L'identification à la marque par le consommateur est forte, ce qui assure une fidélisation accrue et donc une croissance stable dans la durée. Les grandes marques savent transmettre et faire adopter des évolutions majeures de leurs produits à leurs clients et préserver leurs marges élevées.

Durant l'exercice 2021, nous avons évidemment fait évoluer la composition de notre portefeuille, même si la rotation reste limitée car les attributs d'une Grande Marque sont tels qu'ils leur permettent une adaptation plus facile aux différents cycles de la vie économique.

Les principaux mouvements ou focalisations du portefeuille effectués lors de cet exercice sont résumés dans un ordre chronologique ci-dessous :

- Au cours du mois de janvier 2021, aux Etats-Unis, nous avons renforcé notre position sur Edwards Lifesciences, entreprise spécialisée dans le matériel médical cardiovasculaire notamment le cœur artificiel. Son engagement envers l'innovation est un gage de qualité. Par ailleurs, l'entreprise est très engagée dans le défi environnemental, ayant atteint entre 2016 et 2020 des objectifs de réduction de 9 % de la consommation d'énergie et une réduction de 23 % des gaz à effet de serre.

- Au cours du mois de février 2021, aux Etats-Unis, nous avons renforcé notre position sur PayPal, la société de paiement numérique a montré qu'elle peut faire les bons investissements stratégiques pour gagner des parts de marché dans les paiements numériques, ce qui devrait soutenir une croissance annuelle de son chiffre d'affaires d'au moins 15 %. Dans la poche européenne, deux nouvelles positions ont été créées sur L'Oréal et Cap Gemini, mais l'événement marquant demeure l'annonce de Vivendi au sujet d'une future IPO d'Universal Music Group ce qui lui offrira des marges de manœuvres supplémentaires pour préparer l'avenir du groupe Vivendi qui devrait être un acteur actif de la consolidation des médias en Europe. Au Japon, nous nous sommes positionnés sur Sony qui a récemment développé un capteur pour automobile à distance, une technologie cruciale pour les futurs véhicules automatisés. Ce capteur révolutionnaire serait commercialisé d'ici à 2022, avec pour ambition de faire progresser la part des ventes de cette innovation de 4% à 30% en 4 ans.
- Au cours du mois de mars 2021, aux Etats-Unis, nous avons investi dans le titre Mastercard. La pénétration des cartes et celle du commerce électronique se sont considérablement accélérées en raison de la pandémie et le potentiel augmente. Mastercard a sous-performé depuis le début de la pandémie mais le titre présente des perspectives réjouissantes au regard de la sous-estimation de la croissance des bénéfices sur trois à quatre ans dans le contexte d'accélération des dépenses transfrontalières. En Europe, nous avons participé à l'IPO de Vantage Towers, une filiale de Vodafone qui est principalement active dans le déploiement et la gestion de tours de télécommunications. Au Japon, nous n'avons pas initié de mouvement particulier, mais nous demeurons exposés aux compagnies qui possèdent une marque forte et dont la stratégie est orientée vers les marchés asiatiques voisins en forte croissance. Pour profiter de l'impulsion donnée par le programme économique japonais, nous intégrons des valeurs qui vont bénéficier du sursaut de l'économie domestique.
- Au mois d'avril 2021, en Europe nous avons vendu notre position et pris les bénéfices sur Thalès et avons investi sur Hermès qui a de nouveau justifié son statut de Grande Marque au plus fort de la pandémie, la fidélisation et l'effet club fonctionnant à plein pour maintenir des ventes à un niveau très élevé malgré la fermeture des économies. Hermès démontre avec une forte visibilité l'attractivité durable de ses produits de maroquinerie mais aussi le succès de ses diversifications dans les vêtements et textiles, les montres, la joaillerie et les arts de la table. Le succès de la marque Hermès en Asie et dans d'autres régions du monde lui procurent des réservoirs de croissance qui sont loin d'être épuisés. Aux Etats-Unis, nous avons investi sur Honeywell, leader dans les technologies de construction intelligentes, les systèmes de gestion de vol pour les avions commerciaux, les réfrigérants durables et les systèmes d'automatisation des entrepôts. Une grande part des revenus d'Honeywell est récurrente, et la marque est reconnue à l'échelle mondiale. Enfin, au Japon, Uniqlo, a publié un résultat opérationnel de 1,5 milliard de dollars au premier trimestre, en hausse de 23% sur un an. Uniqlo tire son épingle du jeu en ayant choisi de résolument se tourner vers l'Asie. Sur les 2298 magasins du groupe dans le monde, 60% sont en Asie, hors du Japon, le marché domestique du groupe. Uniqlo est de plus très bien positionné sur le segment des vêtements casual, un segment qui a le vent en poupe dans un monde où le télétravail se développe de plus en plus.
- En mai 2021, sur la poche européenne, nous continuons de miser sur le titre Daimler qui démontre l'efficacité de sa stratégie de ne pas forcément courir après les volumes mais de continuer à se repositionner en tant que marque de luxe en investissant fortement dans le digital, les logiciels et les services à la demande avec à la clé plus de revenus récurrents mais surtout des marges excellentes. Au Japon, nous continuons de miser sur Nintendo qui va augmenter sa production de la console Switch pour atteindre un total de 30 millions d'unités cette année. Depuis le lancement en 2017, 80 millions d'unités ont été vendues, le total cumulé devrait donc atteindre 110 millions cette année. Par ailleurs le profit du groupe bénéficie de lancements de jeux à grand succès mais aussi de la forte hausse des abonnés aux services en ligne qui atteint 26 millions dès la fin 2020. Sur la zone américaine, nous avons investi sur CVS Health, une des plus grandes chaînes de vente au détail de médicaments aux États-Unis avec plus de 7 000 magasins et plus de 1 100 emplacements Minute Clinic. CVS devrait vite tirer profit de son acquisition fin 2018 de l'assureur Aetna et reste sur la bonne voie pour un retour à une forte croissance des bénéfices en 2022 et au-delà. Le cours actuel de l'action ne reflète pas de manière appropriée la valeur de l'amélioration des perspectives de croissance de la société.
- En juin 2021, sur la poche européenne, nous avons investi dans Nexi qui à l'origine un prestataire de services de paiement italien et qui est en train de devenir un leader Européen grâce à ses acquisitions. Nexi quadruplera son marché adressable avec un fort leadership dans les services d'acquisition de marchands et les solutions bancaires en Europe, et bénéficiera également d'une accélération de l'utilisation des paiements numériques et d'une consolidation accrue du paysage Européen des paiements. Aux Etats-Unis, nous avons misé sur American Tower, une REITs américaine qui possède et assure la gestion des infrastructures téléphoniques pour le compte des opérateurs mobiles. La société continue d'étendre sa présence et opère maintenant dans 19 pays différents avec 187 000 tours de relais téléphonique. Le trafic de données mobiles devrait croître de 30 % par an grâce aux marchés émergents où la croissance du nombre d'utilisateurs de smartphones et l'accès accru au réseau ont provoqué une forte augmentation de la demande de données. La stratégie est efficace, elle fournit un flux de revenus hautement prévisible provenant des baux à long terme avec les principaux fournisseurs de télécommunication sans fil.
- Au mois de juillet 2021, sur la poche Etats-Unis nous nous sommes intéressés à Otis qui est le plus grand fabricant au monde d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques. Otis a été séparé de sa maison mère United Technologies permettant à la direction de se focaliser sur la croissance et l'innovation de la marque, surtout en Chine. Otis a la plus grande base installée d'ascenseurs, ce qui entraîne des revenus récurrents de services de maintenance et d'amélioration qui représentent 60% des revenus totaux

d'Otis. La société a réduit considérablement son empreinte carbone et l'utilisation de l'eau affichant des cibles claires depuis 2015, et la consommation d'énergie de ses nouveaux ascenseurs a été réduite de 75% par rapport à ses produits précédents. En Europe, nous avons acheté Novem qui est un fournisseur allemand d'équipements automobiles spécialisé dans les garnitures intérieures et les éléments décoratifs, les poignées de portes et compartiments, l'éclairage d'ambiance intérieure, les tableaux de bord et consoles centrales. Novem détient un savoir-faire unique dans l'artisanat des pièces en bois, synthétiques premiums, en carbone ou aluminium qui sont assemblées à l'intérieur des véhicules. Avec 46% de parts de marché mondiale, Novem bénéficie actuellement de la focalisation des fabricants automobiles autour du contenu technologique, du confort et la montée en gamme. Novem a une forte présence auprès des constructeurs de voitures de luxe allemands, italiens, anglais et américains et commence à s'imposer aussi en Asie. La visibilité est forte car Novem est souvent le seul fournisseur sur beaucoup de plateformes d'automobile de luxe dont la durée de vie est de 7 à 8 ans en moyenne.

- Au mois d'août 2021, sur la poche américaine, nous avons maintenu une conviction forte dans NextEra Energy, le plus grand service public d'électricité aux États-Unis et le leader mondial de l'électricité produite à partir des énergies éolienne et solaire. L'entreprise souhaite devenir le principal fournisseur d'énergie propre mondial et le plus rentable. Alors que d'autres grands services publics ont investi dans des énergies renouvelables non réglementées, NextEra demeure de très loin le principal développeur d'énergies renouvelables aux États-Unis, lui permettant ainsi de devenir l'un des principaux bénéficiaires de la poussée de plusieurs milliards de dollars de l'administration Biden en faveur des infrastructures vertes. L'entreprise agit également de manière agressive avec un soutien réglementaire pour remplacer la production d'énergie fossile par des fermes solaires.
- En septembre 2021, sur les Etats-Unis nous sommes devenus actionnaires de Zoetis, une grande société de santé animale qui affiche un chiffre d'affaires de 40 milliards de dollars. La société a été séparée de Pfizer en 2013 et dispose d'un portefeuille diversifié de grandes marques, lui permettant d'occuper la première place mondiale. En Europe, nous sommes positionnés sur Universal Music Group qui a fait son introduction en bourse le 21 septembre 2021. Il s'agit du label musical le plus influent du monde, capable d'attirer les artistes les plus en vogue, et notamment en Asie grâce à son partenariat avec Tencent Music. A travers les plateformes de streaming, l'industrie de la musique a retrouvé le chemin de la croissance et la monétisation s'accélère partout dans le monde. Universal est parfaitement placé grâce à ses nombreux catalogues, son expertise pour dénicher, promouvoir et gérer les talents. Sur le Japon, nous sommes restés actionnaires de Toyota Motors. Le géant nippon souhaite investir 13,6 milliards de dollars d'ici 10 ans dans les batteries destinées aux véhicules électriques (EV) et hybrides, a priori sur les principaux marchés actuels du constructeur automobile, notamment la Chine et les États-Unis. Au Japon, la société prévoit d'étendre sa production par le biais d'une coentreprise avec Panasonic. En mai dernier, Toyota a annoncé son objectif de vendre 8 millions de véhicules électriques et hybrides, dont 2 millions de véhicules électriques et de véhicules à pile à combustible.
- Au mois d'octobre 2021, sur les Etats-Unis nous sommes devenus actionnaires de Sherwin Williams, le leader mondial des peintures et revêtements. Avec l'acquisition de Valspar Corp en 2017, Sherwin Williams a renforcé sa position dans les produits de bâtiments qui bénéficient des tendances positives des constructions résidentielle et commerciale. L'entreprise bénéficie d'une excellente image et se montre capable de répercuter des augmentations de prix, compensant en partie l'inflation des matières premières. Sur l'Asie, nous nous sommes renforcés dans Sony qui a récemment annoncé son projet de construction conjointe avec Taiwan Semiconductor Manufacturing d'une usine de semi-conducteurs dans l'ouest du Japon, dans un contexte de pénurie mondiale de semi-conducteurs. Le site de Kumamoto fabriquerait des puces de 20 nanomètres, répondant ainsi à une demande croissante de puces aussi bien pour le secteur automobile, que pour des applications industrielles en général. Enfin, en Europe, nous sommes positionnés sur Cap Gemini qui est devenu le leader européen des services informatiques et qui se rapproche du leader mondial incontesté Accenture, tant par la croissance de ses revenus qu'en termes de marges et de richesse de son offre. L'entreprise est devenue la référence auprès de nombreux Grands comptes via ses offres d'industrie intelligente (nées après l'acquisition d'Altran) qui reflètent la complémentarité apportée d'une part par l'ingénierie, le développement et la conception, et d'autre part la digitalisation, le passage au cloud et l'orchestration informatique. Ceci confère bien au titre tous les attributs d'une Grande Marque.
- Au mois de novembre 2021, en Asie, nous nous sommes positionnés sur Honda Motors dont l'activité historique, les motos, retrouve une seconde jeunesse, en particulier dans les marchés en développement. Pour l'année en cours, jusqu'à septembre, cette division a généré un bénéfice d'exploitation du double de l'année précédente. Par ailleurs, le segment des motos de petites tailles, le point fort du groupe, n'utilise généralement pas de semi-conducteurs et est davantage à l'abri des pénuries d'approvisionnement. En Europe, nous avons renforcé Sanlorenzo, l'un des grands fabricants italiens de yachts et super yachts haut-de-gamme qui affiche un carnet de commandes record à 1,2 milliard d'euros. Sanlorenzo investit d'ailleurs dans 3 nouveaux sites industriels pour faire face à la demande toujours plus forte en provenance des consommateurs à très fort pouvoir d'achat. Sur les Etats-Unis, nous avons acheté McDonald's Corporation qui est le premier détaillant mondial de services alimentaires, avec plus de 38 000 restaurants dans plus de 115 pays. La société génère des flux de trésorerie disponibles constants et bénéficie d'une cote de crédit de première qualité. L'entreprise s'est concentrée sur l'expérience client, dépensant considérablement pour mettre à niveau les emplacements et améliorer les éléments du menu. En conséquence, la société a augmenté ses revenus à un rythme plus rapide que nombre de ses pairs.

- En décembre 2021, nous avons cédé les titres Publicis et Vivendi après de très belles performances et nous avons initié une nouvelle position sur S4 Capital PLC. Il s'agit d'une agence de communication et de marketing totalement digitale qui affiche une stratégie forte de conquête de clients prestigieux dont la moitié sont des acteurs en forte croissance de la technologie. L'agence est donc positionnée au cœur de la transformation et des investissements digitaux et n'est pas exposé aux segments déclinant de la publicité traditionnelle. Grâce à son positionnement unique, aux talents de ses équipes et du carnet d'adresses de ses dirigeants, S4 a tous les atouts pour devenir une grande marque dans l'univers de la publicité numérique. Sur la zone américaine, nous sommes positionnés sur le titre Nike, leader mondial de la conception, du développement, de la commercialisation et de la vente de chaussures, vêtements, équipements, accessoires et services de sport. L'entreprise continue de gagner des parts de marché avec des ambitions fortes, notamment sur la conquête du marché chinois, l'innovation produits, et sur la hausse des ventes des plateformes numériques. Sur le Japon, nous n'avons pas opéré de mouvement, nous demeurons exposés aux compagnies qui possèdent une marque forte et dont la stratégie est orientée vers les marchés asiatiques voisins en forte croissance. Nous misons également sur des thématiques domestiques telles que le tourisme et la santé, mais aussi sur des thématiques de long terme centrées sur la classe moyenne asiatique et la robotisation.

Sur la période, la performance du FCP a été pour la part A de 29,05% et pour la part I de 30,46% contre 0,31% son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR I	74 695 979,27	73 974 004,78
APPLE INC	1 168 797,48	13 847 916,55
VIVENDI	5 497 402,00	5 647 540,57
DAIMLER	5 166 355,14	5 314 823,36
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	8 115 198,69	2 158 627,48
INPOST SA	4 958 558,90	4 578 728,60
HERMES INTERNATIONAL	3 755 965,08	4 882 808,73
META PLATFORMS INC	2 021 863,60	5 957 828,11
PUBLICIS GROUPE	697 467,03	6 833 308,84
CVS HEALTH CORP	7 462 901,12	-

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Abeille Asset Management via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Abeille Asset Management a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations. Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestorsfrance.fr

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 99%.

Levier net : 100%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Techniques de gestion efficace du portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 8 » au regard du Règlement SFDR

Conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit " Règlement SFDR", nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une description de la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.

Au cours du dernier exercice clos :

- 20% des valeurs les moins bien notées en ESG ont été exclues de l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice MSCI World Index expressed in EUR.
- 100% des investissements ont été réalisés dans des valeurs figurant parmi les 80% les mieux notées en ESG au sein de chacun des 11 secteurs identifiés.
- 98,69% des titres en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse par MSCI ESG Research.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été respectées au cours du dernier exercice clos :

	Aviva Grandes Marques ISR	Indicateur de référence du fonds : MSCI World (cours de clôture, dividendes nets réinvestis)
Intensité Carbone :	83,3	129,5
Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	98,69%	99,62%
Pourcentage moyen d'<u>employés représentés par une convention collective</u> des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	32,6	28,3
	49,93%	40,89%
Pourcentage moyen d'<u>indépendance du conseil d'administration des entreprises</u> dans lequel le portefeuille est investi	80,8	79,6
	95,37%	98,89%
Pourcentage d'<u>émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies</u> dans lequel le portefeuille est investi	100,0	99,2
	95,39%	98,15%

Nous rappelons que le FCP Aviva Grandes Marques ISR fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela n'ait constitué un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pouvait prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Au cours de l'année 2021, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP n'a pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement SFDR.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2021

AVIVA GRANDES MARQUES ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ABEILLE ASSET MANAGEMENT
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AVIVA GRANDES MARQUES ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AVIVA GRANDES MARQUES ISR

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AVIVA GRANDES MARQUES ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AVIVA GRANDES MARQUES ISR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Sarah Kressmann-Floquet

2022.04.27 22:06:41 +0200

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	423 015 007,79	247 877 125,10
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	419 535 413,29	245 106 446,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 479 594,50	2 770 678,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	193 705,48	120 816,84
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	193 705,48	120 816,84
Comptes financiers	5 647 125,22	6 608 852,69
Liquidités	5 647 125,22	6 608 852,69
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	428 855 838,49	254 606 794,63

BILANpassif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	396 223 781,50	249 565 920,36
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 384 150,29	6 309 034,01
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	27 084 603,50	-1 275 054,53
• Résultat de l'exercice	-1 652 534,92	-1 712 305,77
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	428 040 000,37	252 887 594,07
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	580 282,83	1 719 177,46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	580 282,83	1 719 177,46
Comptes financiers	235 555,29	23,10
Concours bancaires courants	235 555,29	23,10
Emprunts	-	-
Total du passif	428 855 838,49	254 606 794,63

HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 213,29	16 361,46
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 876 176,83	2 881 158,36
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 877 390,12	2 897 519,82
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-16 664,93	-15 972,25
• Autres charges financières	-9 232,67	-1 368,87
Total (II)	-25 897,60	-17 341,12
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 851 492,52	2 880 178,70
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 342 699,38	-4 454 029,94
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 491 206,86	-1 573 851,24
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-161 328,06	-138 454,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 652 534,92	-1 712 305,77

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.



Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Part A	Actif net	1,70% maximum TTC
	Part I	Actif net	0,50% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Part A	Actif Net	Non significatif
	Part I		
Commissions de mouvement	Part A	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part I		
Commission de surperformance	Part A	Actif net	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence ⁽¹⁾
	Part I		

⁽¹⁾ « Une commission de surperformance sera prélevée au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance (20% de la surperformance) est calculée selon la méthode de l'actif indicé, qui est fondée sur la comparaison entre l'actif réel du fonds (net de frais de gestion) et un « actif de référence ». L'actif de référence est un actif incrémenté au taux de l'indice de référence (MSCI World ; dividendes réinvestis) et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel.

Cette commission est calculée sur une période d'observation allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est supérieur à l'actif de référence et que la performance du fonds est positive, alors la commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre ces deux actifs.

exercice 2021

Toutefois, la commission de surperformance sera plafonnée afin de ne pas rendre la performance du fonds négative sur la période d'observation.

Une provision sera comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part des frais provisionnés au titre de la commission de surperformance correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est inférieur à l'actif de référence, alors la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. La reprise de provision est plafonnée à hauteur des dotations antérieures.

La commission de surperformance, plafonnée le cas échéant, ne sera définitivement acquise à la société de gestion que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif réel du fonds est supérieur à l'actif de référence et que la performance du fonds est positive.

Le prélèvement est effectué annuellement (première perception possible à décembre 2014). »

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus :

22/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS),

11/02/2021 : Mise à jour annuelle,

10/03/2021 : SFDR + Mise à jour frais (courants + CSP),

03/05/2021 : Complément SFDR (revue wording risques en matière de durabilité),

30/09/2021 : Revue ESG suite transfo FCPE Actions Aviva,

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales.

Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part A, capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values-nettes réalisées.

Part I, capitalisation du résultat net et des plus-values-nettes réalisées.

évolutionactif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	252 887 594,07	193 435 415,15
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	130 567 485,37	67 457 911,61
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-38 032 898,74	-28 735 470,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 763 477,58	7 424 288,65
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-854 615,66	-8 819 393,18
Plus-values réalisées sur contrats financiers	87 302,29	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-216 840,65	-117 205,83
Différences de change	10 605 050,38	-10 449 379,41
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	48 724 652,59	34 265 278,85
- Différence d'estimation exercice N	104 547 220,37	55 822 567,78
- Différence d'estimation exercice N-1	55 822 567,78	21 557 288,93
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 491 206,86	-1 573 851,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	428 040 000,37	252 887 594,07

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 647 125,22
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	235 555,29
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 647 125,22	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	235 555,29	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	272 770 851,52	35 767 737,98	5 605 712,32	4 029 147,17
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	118 691,53	74 946,54	-	-
Comptes financiers	4 068 677,08	1 177 219,08	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0,57	16,46
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	193 705,48
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	193 638,07
Provisions rétrocessions frais de gestion	67,41
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	580 282,83
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	575 066,33
Provision commissions de mouvement	5 216,50
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0011586544	47 239,0558	106 071 173,02	16 249,2627	35 869 594,37
PART I / FR0011586551	9 750,01	24 496 312,35	838,88	2 163 304,37
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011586544		133,09		-
PART I / FR0011586551		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011586544		133,09		-
PART I / FR0011586551		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011586544		-		-
PART I / FR0011586551		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0011586544	1,70
PART I / FR0011586551	0,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART A / FR0011586544	15 595,73
PART I / FR0011586551	2 046,80
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	3 479 594,50
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 652 534,92	-1 712 305,77
Total	-1 652 534,92	-1 712 305,77

PART A / FR0011586544	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 867 407,75	-1 731 882,71
Total	-1 867 407,75	-1 731 882,71
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0011586551	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	214 872,83	19 576,94
Total	214 872,83	19 576,94
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 384 150,29	6 309 034,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice	27 084 603,50	-1 275 054,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	33 468 753,79	5 033 979,48

PART A / FR0011586544	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	30 770 102,30	6 309 034,01
Capitalisation	-	-1 203 918,30
Total	30 770 102,30	5 105 115,71
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0011586551	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 698 651,49	-71 136,23
Total	2 698 651,49	-71 136,23
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 19 novembre 2013.

Devise					
EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Actif net	428 040 000,37	252 887 594,07	193 435 415,15	115 400 186,51	93 882 438,14

PART A / FR0011586544	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	154 681,8605	123 692,0674	103 641,306	76 236,5855	56 991,5122
Valeur liquidative	2 490,48	1 929,74	1 780,41	1 427,11	1 525
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-12,07	-23,73	-0,28	25,35	4,34

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0011586551	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	15 704,78	6 793,65	4 668	4 367	4 367
Valeur liquidative	2 725,69	2 089,15	1 908,91	1 511,81	1 596,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	185,51	-7,58	75,42	46,76	20,84

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	14 177,00	5 168 022,64	USD	1,21
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	619,00	94 905,08	EUR	0,02
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	6 025,00	923 753,00	EUR	0,22
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	4 319,00	11 002 739,85	USD	2,57
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	1 991,00	5 066 072,54	USD	1,18
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	3 485,00	10 218 233,29	USD	2,39
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	PROPRE	40 072,00	5 764 842,77	USD	1,35
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	31 440,00	8 086 704,19	USD	1,89
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	85 414,00	4 541 462,38	EUR	1,06
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	37 200,00	1 270 923,24	JPY	0,30
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	11 084,00	7 833 062,80	EUR	1,83
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	108 389,00	4 052 664,71	EUR	0,95
FR0000120628	AXA	PROPRE	205 110,00	5 370 805,35	EUR	1,25
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	9 260,00	7 455 228,28	USD	1,74
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	115 875,00	7 041 723,75	EUR	1,65
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	34 100,00	1 288 701,21	JPY	0,30
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	36 639,00	7 895 704,50	EUR	1,84
US1491231015	CATERPILLAR INC	PROPRE	31 952,00	5 808 790,43	USD	1,36
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	126 088,00	6 453 183,84	EUR	1,51
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	70 178,00	3 910 640,05	USD	0,91
US1729674242	CITIGROUP INC	PROPRE	36 020,00	1 912 810,24	USD	0,45
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	73 728,00	3 838 757,37	USD	0,90
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	102 436,00	6 501 785,51	USD	1,52
US2172041061	COPART	PROPRE	41 188,00	5 491 491,87	USD	1,28
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	105 507,00	9 570 965,63	USD	2,24

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	22 200,00	4 422 903,42	JPY	1,03
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	102 605,00	6 935 071,95	EUR	1,62
DE000DTR0CK8	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	PROPRE	107 400,00	3 467 946,00	EUR	0,81
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	71 767,00	8 175 707,75	USD	1,91
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	4 100,00	2 044 767,54	JPY	0,48
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	23 628,00	8 622 807,14	USD	2,01
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	82 600,00	2 037 337,47	JPY	0,48
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	32 514,00	5 961 567,13	USD	1,39
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	21 600,00	2 822 176,45	JPY	0,66
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	107 586,00	4 385 205,36	EUR	1,02
US4581401001	INTEL CORP	PROPRE	77 048,00	3 489 247,27	USD	0,82
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	36 740,00	5 526 830,64	USD	1,29
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	21 500,00	988 196,26	JPY	0,23
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	63 564,00	6 132 654,72	EUR	1,43
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	138 000,00	1 946 374,40	JPY	0,45
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	63 000,00	1 295 799,87	JPY	0,30
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	6 851,00	2 856 524,45	EUR	0,67
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	2 971,00	2 159 917,00	EUR	0,50
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	18 199,00	5 750 320,68	USD	1,34
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	29 977,00	7 066 421,38	USD	1,65
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	90 781,00	6 118 058,25	USD	1,43
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	51 331,00	15 180 831,80	USD	3,55
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	90 053,00	5 250 979,98	USD	1,23
US6174464486	MORGAN STANLEY	PROPRE	65 457,00	5 650 069,57	USD	1,32
IT0005366767	NEXI SPA	PROPRE	201 330,00	2 816 606,70	EUR	0,66
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	82 709,00	6 790 109,25	USD	1,59
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	41 908,00	6 142 109,00	USD	1,43
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	PROPRE	8 400,00	3 441 354,52	JPY	0,80
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	52 003,00	4 029 147,17	CHF	0,94
LU2356314745	NOVEM GROUP SA	PROPRE	166 660,00	2 049 918,00	EUR	0,48

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	84 204,00	6 447 100,14	USD	1,51
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	45 838,00	7 601 239,92	USD	1,78
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	36 440,00	5 566 296,52	USD	1,30
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	53 078,00	7 634 979,99	USD	1,78
US7443201022	PRUDENTIAL FINANCIAL	PROPRE	49 156,00	4 678 724,45	USD	1,09
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	42 706,00	9 543 506,67	USD	2,23
IT0003549422	SANLORENZO S P A	PROPRE	129 129,00	4 893 989,10	EUR	1,14
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	65 189,00	8 142 106,10	EUR	1,90
US8243481061	SHERWIN WILLIAMS CO	PROPRE	24 768,00	7 669 977,91	USD	1,79
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	20 400,00	999 170,32	JPY	0,23
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	68 600,00	7 582 686,32	JPY	1,77
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	PROPRE	16 775,00	6 961 506,99	USD	1,63
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	53 438,00	5 496 520,28	USD	1,28
GB00BFZZM640	S4 CAPITAL PLC	PROPRE	742 359,00	5 605 712,32	GBP	1,31
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	147 323,00	6 575 025,49	EUR	1,54
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	350 000,00	5 627 346,96	JPY	1,31
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	34 992,00	6 216 526,35	USD	1,45
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	156 926,00	3 888 626,28	EUR	0,91
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	43 790,00	8 344 821,40	USD	1,95
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	53 933,00	7 345 833,95	USD	1,72
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	58 174,00	2 851 107,74	EUR	0,67
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	45 397,00	9 741 672,45	USD	2,28
Total Action				419 535 413,29		98,01
O.P.C.V.M.						
FR0010815589	AVIVA MONETAIRE ISR I	PROPRE	3 425,00	3 479 594,50	EUR	0,81
Total O.P.C.V.M.				3 479 594,50		0,81
Total Valeurs mobilières				423 015 007,79		98,83
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-3 618,50	-3 618,50	EUR	-0,00
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 598,00	-1 598,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				-5 216,50		-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	-17,06	-16,46	CHF	-0,00
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	-235 538,26	-235 538,26	EUR	-0,06
	BANQUE EUR SGP G9	PROPRE	401 229,06	401 229,06	EUR	0,09
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	-0,48	-0,57	GBP	-0,00
	BANQUE JPY SGP G1	PROPRE	154 161 842,00	1 177 219,08	JPY	0,28
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	73 720,15	64 826,02	USD	0,02
	BANQUE USD SGP G9	PROPRE	4 553 179,42	4 003 851,06	USD	0,94
Total BANQUE OU ATTENTE				5 411 569,93		1,26
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-540 510,71	-540 510,71	EUR	-0,13
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-16 913,09	-16 913,09	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-15 595,73	-15 595,73	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-2 046,80	-2 046,80	EUR	-0,00
	PRRETROFDGG1N-1	PROPRE	67,41	67,41	EUR	0,00
Total FRAIS DE GESTION				-574 998,92		-0,13
Total Liquidités				4 831 354,51		1,13
Coupons						
Action						
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	31 440,00	26 900,39	USD	0,01
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDING	ACHLIG	37 200,00	13 230,99	JPY	0,00
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	ACHLIG	34 100,00	18 743,91	JPY	0,00
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	ACHLIG	102 436,00	12 610,83	USD	0,00
JP3205800000	KAO CORP	ACHLIG	21 500,00	10 010,55	JPY	0,00
JP3258000003	KIRIN HLDGS CO LTD	ACHLIG	138 000,00	29 003,43	JPY	0,01
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	86 779,00	36 857,42	USD	0,01
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	90 053,00	19 401,15	USD	0,00
US7134481081	PEPSICO	ACHLIG	34 640,00	22 921,74	USD	0,01
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	ACHLIG	20 400,00	3 957,66	JPY	0,00
Total Action				193 638,07		0,05
Total Coupons				193 638,07		0,05
Total AVIVA GRANDES MARQUES ISR				428 040 000,37		100,00